

COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXCEPTIONNELLE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents : Alain THIEFAINE, Sandrine HEUCLIN, Odile CAPLAIN, Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSIUS, Stéphane CUISSET, Marie DETERME

Absents excusés : Monique LEQUY, Isabelle LEJEUNE, Jean-Charles COUPEZ, Agnès ROUSSEAUX, Vanessa DELCOUR, Jean-Noël BERTRAND, Delphine SAVAREUX

Absent non excusé : Jean-Patrice LEJEUNE

Des pouvoirs ont été donnés

Agnès Rousseaux à Pierre Allonsius
Delphine Savareux à Alain Thiéfaine
Monique Lequy et Vanessa Delcour à Jean Fourdrignier
Isabelle Lejeune à Sandrine Heuclin
Jean-Noël Bertrand à Marie Determe
Jean-Charles Coupez à Stéphane Cuisset

Une secrétaire de séance est nommée : Marie Determe

Délibération sur le caractère urgent de la réunion du conseil municipal

Le maire, Jean Fourdrignier, rappelle que l'article L.2121.12 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, le délai de convocation du conseil municipal est de 3 jours francs au moins avant la date de la réunion. Le délai peut être abrégé par celui-ci sans pouvoir être inférieur à UN jour franc. Il explique que c'est à la suite de la décision prise le 20 septembre dernier de l'installation des guirlandes de Noël dans la commune, il faut absolument mettre des prises sur les candélabres et elles doivent être posées par l'USEDA. Après contact avec cette entreprise, il est obligatoire de faire une délibération pour travailler avec eux d'où l'urgence de la convocation du C.M.

L'ensemble des membres présents valide l'urgence de la réunion. Adopté à l'unanimité.

Délibération sur la pose de prises « guirlandes » sur mats

Pour faire suite à la délibération précédente, il est nécessaire de délibérer sur la pose des prises. Compte-tenu des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux. Le coût total des travaux s'élève à 8 972.64 HT et la contribution de la commune sera de 5 383.59 HT déduction faite de la subvention USED A. Il est donc proposé aux membres du conseil d'accepter la pose de ces prises et de régler la facture à l'USED A moins la subvention.

L'ensemble des membres présents adopte cette délibération à l'unanimité.

Questions diverses :

Odile Caplain : précise qu'il manque un certain nombre de points lumineux dans la commune et qu'il serait peut-être utile de faire le tour de la commune pour répertorier tous les endroits qui sont dans le noir complet.

Alain Thiéfaine : le point lumineux qui se trouvait au « routier » a été démonté il y a quelques années, et il fait vraiment très sombre à cet endroit.



Pierre Allonsius : problème à l'ordre du jour mais pour 2022. Il faudra effectivement faire un tour complet de la commune mais la nuit pour réellement se rendre compte. Il y a également le souci des plaques de rues ; certaines sont devenues illisibles ainsi que les plaques de numéros de maisons. En ce qui concerne les numéros de maisons, il faut vérifier qui doit les changer : commune ou particulier ? Marie Determe est chargée de voir le problème.

La réfection de la Borne du Nord est en cours, mais il faut faire attention pour le gravillonnage car il ne faut pas que le sol soit trop froid... et nous arrivons en période d'automne/hiver.

Marie Determe : présente le colis de fin d'année qui a été déposé par Mr Baudrillard. L'ensemble des conseillers présents gardent la première option : colis commandés chez « les ducs de Gascogne » et une ½ bouteille de champagne.

Stéphane Cuisset : la chorale Septentrion va reprendre les répétitions et se prépare pour la messe de Sainte Cécile. Nous serons prévenus. En ce qui concerne la danse, les responsables ne nous ont toujours pas prévenu de la reprise.

Il n'y a plus de question et la séance est levée à 15 H.

La secrétaire de séance

M. DETERME

The image shows a circular official stamp of the Mairie de La Flamengrie (Aisne). The stamp features a central coat of arms with a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE DE LA FLAMENGRIE' and '(Aisne)'. A blue ink signature is written across the stamp.